

# Actualités en bref

---

## Étude sur la promotion du conseil en matière de formation continue pour les PME

Le SEFRI aide les PME à analyser leurs besoins en matière de formation continue et à proposer des offres de formation adaptées. Dans le cadre de cette initiative, l'École supérieure des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) et Emplution ont réalisé le projet pilote «Analyse des besoins et prototypage d'instruments sectoriels pour le développement du personnel». Financé par le SEFRI, ce projet a été mis en œuvre en collaboration avec les organisations professionnelles JardinSuisse et TREUHAND|SUISSE, ainsi qu'avec d'autres partenaires.

La première étape a consisté à identifier les défis actuels dans le domaine de la formation continue. L'impact de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la perception d'une baisse de l'attractivité des professions dans les deux secteurs sont au centre des préoccupations. La jungle inextricable de la formation continue est aussi une thématique pertinente; en effet, dans cette situation, il est difficile pour les responsables de formation dans les PME de choisir adéquatement parmi la multitude d'offres.

Sur cette base et en concertation avec les responsables des PME, des prototypes ont

été élaborés dans un deuxième temps afin de relever ces défis en matière de formation continue:

Prototype 1 est un certificat sectoriel de gestion en formation continue pour les PME et promeut les compétences des PME en matière de conseil en formation continue. Afin de mieux se retrouver dans la jungle de la formation continue, Prototype 2 se présente comme un copilote de développement professionnel; il soutient les personnes intéressées par la formation continue grâce à un service de conseil à la fois humain et basé sur l'intelligence artificielle. Prototype 3 est un portefeuille numérique de compétences qui aide les directeurs et directrices de PME à définir des mesures de développement et de formation continue axées sur les besoins.

Selon l'équipe de projet, les prototypes développés ne se limitent pas au secteur de la fiduciaire ou au secteur vert étudié dans le projet. Il est donc recommandé que les propositions visant à atténuer les défis de la formation continue pour les PME fassent l'objet d'un projet ultérieur à la fois trans-sectoriel et spécifique aux secteurs.

Plus d'informations: <https://transfer.vet/fr/les-pme-ont-elles-besoin-de-coaching-en-formation-continue-si-oui-lequel/>

---

## Un instrument pour l'auto-évaluation des compétences numériques

Les compétences numériques sont souvent acquises de manière informelle, de sorte que l'on n'a pas de certificats ou de justificatifs correspondants. Afin que l'on puisse mettre en évidence ses compétences numériques personnelles, pour soi-même et pour autrui, la Haute école d'économie et la Haute école pédagogique, toutes deux rattachées à la Haute école spécia-

lisée de la Suisse du nord-ouest, ont lancé en 2020 un projet visant à permettre aux individus d'établir un profil de leurs propres compétences numériques et de déceler leurs faiblesses et leurs points forts dans ce domaine.

Ce projet a débouché sur un ensemble d'instruments de travail appelé Vali50+. Il s'adresse certes à des professionnels expérimentés, mais il permet également de montrer aux personnes plus jeunes quelles sont leurs compétences ou leurs carences en la matière. Il englobe plusieurs instruments de travail, tels qu'un cadre des compétences, un jeu de cartes des compétences, une auto-évaluation en ligne ainsi que des instructions et des modèles pour la création d'un portfolio personnel des compétences.

L'utilisation des différents instruments est aisée. Dans l'auto-évaluation en ligne, on est appelé à évaluer ses propres connaissances numériques dans diverses catégories. Afin que l'on parvienne effectivement à l'évaluation correcte, le programme affiche une définition du niveau que l'on pense avoir: débutant, connaisseur ou même pro. Les critères pour chaque auto-évaluation sont également fournis.

Outre l'établissement d'un bilan individuel, Vali50+ peut également être utile pour les spécialistes du placement afin de tester les candidates et candidats, de les aider à développer des stratégies individuelles de recherche d'emploi, ou de leur recommander une formation continue. Ces instruments sont également des auxiliaires utiles pour l'évaluation des collaboratrices et collaborateurs, et bien entendu pour le choix d'une formation continue professionnelle.

Plus d'informations: <https://alice.ch/fr/news/un-instrument-pour-lauto-evaluation-des-competences-numeriques/>

## Nouvelle loi sur la protection des données: la prudence s'impose

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la Suisse s'est dotée d'une nouvelle loi sur la protection des données (nLPD), qui comporte de nombreuses obligations. La protection des données est ainsi portée au niveau de l'UE. Les entreprises qui se sont déjà conformées au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) n'auront que peu de changements à apporter, comme l'indique la Confédération sur son portail PME. Pour les autres, cependant, il y aura beaucoup à faire. Et attention: la LPD révisée s'applique sans période de transition.

Les conséquences d'une violation des règles de la LPD peuvent être coûteuses. Tout d'abord, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les procédures civiles pour violation des droits de la personne sont gratuites pour la plaignante ou le plaignant. Les amendes pénales pour infraction aux règles de la LPD peuvent atteindre 250 000 francs, même si cette somme vise plutôt les grandes entreprises.

Néanmoins, cela peut être gênant pour les particuliers, car l'auteur est en principe une personne physique, par exemple le directeur général d'une entreprise. Bien que seule une infraction intentionnelle soit punissable, l'intention éventuelle suffit. Et la violation des règles de la LPD ne peut être assurée. Il est donc recommandé d'aborder le sujet le plus rapidement possible et de manière approfondie, comme l'a conclu l'expert Michael Widmer lors du séminaire en ligne de la FSEA.

Plus d'informations: <https://alice.ch/fr/news/nouvelle-loi-sur-la-protection-des-donnees-mieux-vaut-sy-mettre-maintenant/>

## Les personnes en situation de handicap se sentent limitées, également en matière de formation

Pro Infirmis a publié en septembre l'indice de l'inclusion 2023. Selon l'organisation, celui-ci vient combler une lacune: jusqu'à présent, aucune étude en Suisse n'avait encore pris en compte de manière systématique les avis, les besoins et l'opinion des personnes en situation de handicap. Il s'agit donc de la première étude sur l'inclusion en Suisse qui se base sur le vécu des personnes concernées. 1433 personnes âgées de 16 à 64 ans, ayant différents types de handicap et issues de différentes régions linguistiques, ont répondu à des questions touchant dix domaines de vie. Résultat: 4 personnes interrogées sur 5 se sentent fortement limitées dans leur participation dans au moins un domaine de vie.

La politique est le domaine de vie dans lequel les personnes en situation de handicap se sentent les plus discriminées (50% des personnes interrogées), viennent ensuite le travail (49%) et la mobilité (44%). Mais ce chiffre est également élevé pour le domaine de la formation, avec 37%. Au total, deux personnes sur trois en situation de handicap en Suisse se sentent limitées dans leurs possibilités d'éducation et de formation. Les personnes qui n'ont pas eu l'occasion de suivre une formation formelle et/ou continue en raison de leur handicap ressentent la plus forte limitation par rapport aux autres groupes de personnes. 30% des personnes interrogées estiment en outre que les conditions d'apprentissage ne sont pas adaptées à leur situation. 21% déplorent que l'accès aux centres de formation ne soit pas adapté aux personnes en situation de handicap.

Plus d'informations: <https://www.proinfirmis.ch/fr/actualites/indice-inclusion.html>

## La «Conferenza» fête ses 25 ans

En 1998, la «Conferenza della Svizzera italiana per la formazione continua degli adulti» CFC italo-suisse est fondée au Tessin. Cette année, elle fête ses 25 ans d'existence. Lors de l'événement anniversaire du 29 août, de longues réflexions sur l'avenir de la formation continue ont été menées.

Les activités de la CFC vont de l'encouragement des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie, en passant par le renouvellement des compétences de base, la promotion de la qualité des offres de formation, ou encore la représentation auprès des autorités de la Suisse italophone dans le domaine de la formation professionnelle continue. Les principaux domaines sont les suivants: politique de formation, innovation et développement, services.

Les liens entre la CFC et le secrétariat de la FSEA au Tessin sont presque aussi anciens que la création de la CFC. En effet, la collaboration entre la CFC et la FSEA pour la gestion d'un secrétariat unique au Tessin remonte à l'année 2000, date de la signature d'une convention entre les deux organisations.

Depuis lors, les secrétariats de la CFC et de la FSEA collaborent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et d'initiatives communs, ainsi qu'à l'élaboration d'un système efficace et adapté aux évolutions de la formation continue. La FSEA se concentre principalement sur les activités transrégionales, tandis que la CFC se concentre sur les spécificités du Tessin.

Plus d'informations: <https://alice.ch/fr/news/la-conferenza-fete-25-ans/>